

## **Analyse du rapport d'activité 2013 du Défenseur des Droits : L'origine reste le premier critère de discrimination sur le marché de l'emploi**

Ce lundi 21 juillet, le Défenseur des Droits a publié son rapport d'activité pour l'année 2013<sup>1</sup>. Dans le cas des dossiers traités sur les luttes contre les discriminations, deux indicateurs sont pris en compte : le secteur où le préjudice a eu lieu (domaine) et la forme de discrimination (critère). Une fois de plus, **le premier domaine de discrimination reste l'emploi**, qu'il soit privé (36,8%) ou public (27,8%). En ce qui concerne les réclamations par critère, **l'origine surpasse considérablement toutes les autres discriminations (25,5%)**, devançant de loin le handicap (15,8%) en deuxième position. Dans l'emploi privé, il représente le plus fort taux de réclamations (9,1%), devant les activités syndicales (5,4%) ou l'état de santé (4,9%).

### **Un sujet tabou à démystifier**

Force est de constater que **le Défenseur des Droits est majoritairement sollicité dans les cas de discrimination liée à l'origine, et ce depuis 2005**. Paradoxalement, cette discrimination demeure la moins traitée par les entreprises, qui ne semblent pas la considérer comme une priorité dans leur politique de promotion de la diversité. L'AFIP pense qu'il est temps de replacer la discrimination liée à l'origine dans le débat public.

*« Il existe aujourd'hui une méconnaissance des concepts et du vocabulaire, un amalgame entre "origine", "quartiers sensibles", "racisme" et "discrimination" et une peur de dire les choses comme elles sont »* constate Carole da Silva, présidente de l'AFIP. *« Cela crée une véritable confusion, renforcée par une absence d'indicateurs permettant un état des lieux et une mesure des progrès, ce qui favorise les interprétations multiples et entretient l'illusion que les mentalités ont évolué. Les discriminations liées à l'origine doivent être abordées sans tabou, avec responsabilité et courage afin de donner une chance aux actions d'aboutir. »*

### **Le combat de l'AFIP**

L'Association pour Favoriser l'Intégration Professionnelle est spécialisée dans la lutte contre les discriminations liées à l'origine dans l'emploi. **Elle se mobilise depuis 12 ans pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes diplômés issus des minorités visibles en leur proposant un accompagnement personnalisé** (entretiens individuels, ateliers de techniques de recherche d'emploi, parrainage ciblé par métier). En 2013, **73% des jeunes suivis ont retrouvé une situation professionnelle**. En complément, l'AFIP sensibilise et conseille les DRH et cadres des entreprises par des formations aux enjeux stratégiques de la diversité et construit un ensemble d'outils et d'événements en direction de la société civile.

Mélanie Hatte

Contact AFIP :

[accueil@afip-asso.org](mailto:accueil@afip-asso.org)

01 48 96 27 30

[www.afip-asso.org](http://www.afip-asso.org)

<sup>1</sup> [http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/upload/rapport\\_annuel\\_2013.pdf](http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/upload/rapport_annuel_2013.pdf) p.26